

P2-11

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-218502326-20230710-D42_2023-DE

S'LO

Reçu le 19/07/2023
n° 1300



Mairie – 1 Place de la Mairie
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS
Tél. : 02.51.46.84.93
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois,

Le dix juillet à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Louis CORNIERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Date de convocation : 03.07.2023.

PRESENTS : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. COULON D. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. TEXIER R. PICARD V. CHACUN B.

EXCUSES : BOURASSEAU I. (pouvoir à S. GRELAUD) PRAUD C.

ABSENTS : POIRON A.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHACUN

**Objet : PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) – avis sur la modification 0.4
42.2023**

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2022, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay a autorisé la Présidente à prescrire par arrêté la procédure de modification 0.4 du PLUi.

Cette modification concerne plus particulièrement les communes de Saint Germain de Prinçay et de Bournezeau pour l'ouverture à l'urbanisation de secteurs classés en 2AUh (A Urbaniser habitat) en secteurs 1AUh. Ces deux communes ont des projets d'extension de lotissements qui sont actuellement tous commercialisés.

Cette modification concerne également la correction d'erreurs matérielles constatées dans les règlements écrit et graphique.

Les communes membres de la Communauté de Communes ont un délai de 2 mois pour émettre un avis qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la modification 0.4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire et le secrétaire de séance

Compte-tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique



Signé électroniquement par :
Jean-Louis Corniere
Date de signature : 12/07/2023
Qualité : Maire de Saint Hilaire le
Vouhis